



Recouvrement de dettes avec jugement du tribunal

Par **conflit familial**, le **06/09/2018** à **09:26**

Bonjour

J'ai obtenu du tribunal d'instance un jugement condamnant l'artisan qui avait mal fait des travaux chez moi à me rembourser au travers d'un échéancier (litige d'un montant inférieur à 4000€). L'artisan a remboursé 3 mensualités en avril mai et juin, depuis plus rien. il m'avait fait part de difficultés en aout et s'était engagé à me verser les deux mensualités de retard (juillet et aout) ainsi que celle de septembre avant le 5 septembre. je lui ai rappelé son engagement le 4 septembre mais pas de réponse. Que puis je faire? puis je demander une saisie par huissier? vais je devoir payer les frais de l'huissier?

Merci de votre réponse

Par **morobar**, le **06/09/2018** à **09:28**

Bonjour,

Oui

Oui une petite partie va rester à votre charge.